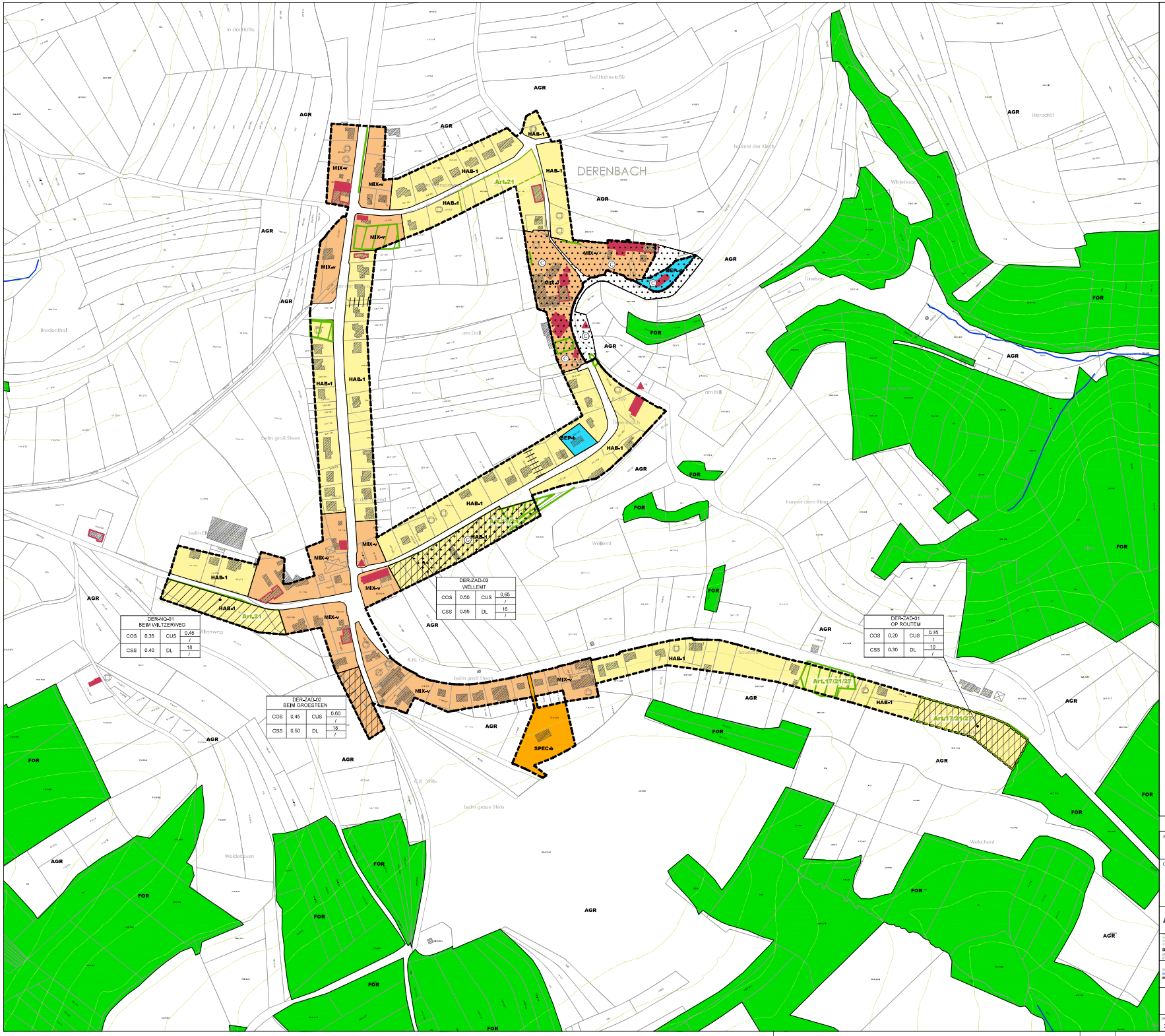


PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / Immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Délimitation de la commune

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zone d'habitation
HAB-1 — Zone d'habitation 1

Zones mixtes
MIX-v — Zone mixte villageoise
MIX-r — Zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics
BEP-s — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Aménagements
BEP-c — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Culte
BEP-b — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Bâtiments
BEP-x — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Sport

Zones d'activités
ECO-c1 — Zones d'activités économiques communales type 1
ECO-c1a — Zone d'activités économiques communale type 1a
ECO-c1b — Zone d'activités économiques communale type 1b "Tëlltaich"
ECO-r — Zone d'activités économiques régionale

Zones spéciales
SPEC — Zone spéciale
SPEC-s — Zone spéciale - Station - service
SPEC-c — Zone spéciale - Activités
SPEC-h — Zone spéciale - Fourniture agricole

JAR — **Zone de jardins familiaux**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zones vertes :

AGR — **Zone agricole**
VERD — **Zone de verdure**
FOR — **Zone forestière** (BD-L-TC 2015)

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zones de servitude "urbanisation"
Intégration paysagère
Anti-bruit
Intégration paysagère-I
Zoning
Corridor écologique
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
couloir pour projets routiers
couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
couloir pour projets de mobilité douce
Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
secteur protégé de type "environnement construit"
alignement d'une construction existante à préserver
construction à conserver
petit patrimoine à conserver
gabarit d'une construction existante
Légende complémentaire :
mur et muret à conserver
surface de type "canal" à conserver
Zones de risques naturels prévisibles
zone de risque d'éboulement ou de glissement de terrain
zone de risque "zone inondable"
Légende complémentaire
zone délimitant les fonds soumis à un plan d'aménagement particulier approuvé (PAP-A)

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire
Plans directeurs sectoriels localisés à titre indicatif et non exhaustif
Plan directeur sectoriel primaire "paysages"
CV 04 — Coupure verte CV04 : Wincrange-Hamiville
Plan directeur sectoriel primaire "zones d'activités économiques"
25 ZAE — 25 - ZAE régionales Esellsom/Lentzweiler - existante
26 ZAE — 26 - ZAE régionales Esellsom/Lentzweiler - extension
Plan directeur sectoriel secondaire "stations de base pour réseaux publics de communications mobiles"

à la protection de la nature et des ressources naturelles
Zone « Habitats » (ZSC) réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23
Zone « Oiseaux » (ZPS) réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23
Zone protégée d'intérêt national

à la protection des sites et monuments nationaux

Informations complémentaires

Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)
surfacique, linéaire
Art.17/21/27 — Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et/ou 21 et/ou 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

Légende complémentaire (à titre indicatif)
toponyme
bâtiment délimité (orthophoto / vérité des lieux)
cours d'eau (BD-L-TC 2015)
bâtiments inscrits par urbanistes à titre indicatif
courbe de niveau, équidistance 5 m (BD-L-TC 2004)
élément protégé non répertorié par le PCN 2015 (uniquement pour protection communale)
Digitalisation sur base orthophoto 2018

PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2015)
< COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE WINCRANGE

OBJET :
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL – PARTIE GRAPHIQUE
SECTION D'OBERWAMPACH
LOCALITÉS : **DERENBACH**

4urba
URBANISME ET AMENAGEMENT
14, Rue Vinzenz • L-2650 LUXEMBOURG
TEL.: (+352) 22 02 46 TEL.: (+352) 46 57 61 • E-MAIL: info@4urba.lu

andrea weier
ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
ANDREA WEIER
10, Am Brecherbësch • L-8713 HAMM-ANGE
TEL.: (+352) 34 80 80 • FAX: (+352) 34 48 17 • E-MAIL: info@bureau-weier.lu

efor.ersa
INGÉNIEURS - CONSEILS
EFOR – ERSA
5, Rue Reinert • L-2421 LUXEMBOURG
TEL.: (+352) 40 08 06 • FAX: (+352) 40 52 83 • E-MAIL: info@efor-ersa.lu

SCONSULT
INGÉNIEURS - CONSEILS
S-CONSULT
8, Rue des Girondins • L-1626 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG
TEL.: (+352) 44 31 31 • FAX: (+352) 44 69 30 • E-MAIL: lng.s@pt.lu

PLAN N° : PAG-OBE-DER-02

DATE	DESSINÉ	CONTRÔLÉ	ÉCHELLE
21.11.2025	RM	AW	1/2500